



**Avis sur demande de dérogation au titre des
espèces protégées
Aménagement de la vallée du ruisseau des Sagnes
à Saint-Sylvestre (87)
(Région Nouvelle-Aquitaine)**

N° avis	2017 - 02
Territoire	Nouvelle-Aquitaine / 87
Demandeur	DREAL Nouvelle-Aquitaine
Contact DREAL	Annabelle DESIRE et Rachel GIBERT
Pétitionnaire	AREVA

Date saisie	12 mai 2017
Date réponse	3 juillet 2017
Experts CBNMC	Olivier NAWROT et Laurent CHABROL
Contact CBNMC	Laurent CHABROL
Validation	Laurent CHABROL

Objet

Avis sur demande dérogation au titre des espèces protégées – Aménagement de la vallée du ruisseau des Sagnes à Saint-Sylvestre (87).

Pièces justificatives

Ecologia conseil 25015 - Dossier de demande de dérogation au titre de l'article L.411-1 et L.411-2 concernant les espèces protégées et leurs habitats ; Travaux d'aménagement de la vallée du ruisseau des Sagnes (Saint-Sylvestre, 87).

Annexe 4 : Évaluation des incidences Natura 2000 Travaux étang de la Crouzille

Annexe 5 : Arrêté préfectoral loi sur l'eau

Annexe 6 : Fiche ZNIEFF de l'étang de la Crouzille

Annexe 7 : Fiche ZNIEFF des Monts d'Ambazac et vallée de la Couze

Annexe 13 : Rapport de stage de N. Lolive encadré par D. Petit (Université de Limoges)

Annexe 14 : Rapport d'études bryologiques d'I. Charissou

Annexe 15 : Notice de gestion de la tourbière de Gouillet - CEN-Limousin

Ces pièces ont été transmises par les services de la DREAL par courriel, la demande effectuée par courrier par la DREAL Nouvelle-Aquitaine en date du 12 mai 2017.

Remarques générales sur le dossier de demande

Le dossier de 152 pages (annexes non comprises), reprend les principales étapes de la procédure (projet, contexte écologique, méthodologies, résultats, impacts, mesures). Plusieurs études thématiques concernant le site globalement (hors périmètre du projet parfois), et pas forcément le projet, sont également communiqués par la DREAL et utilisés dans le dossier de dérogation. Certaines datent du début des années 2000 et ne sont probablement plus d'actualité, d'autant que des travaux sont intervenus sur site depuis cette période.

www.cbnmc.fr

**Conservatoire
botanique
national
du Massif central**

Siège & antenne Auvergne
Le Bourg
43230 CHAVANCIAC-LAFAYETTE
Tél.: 04 71 77 55 65 - Fax : 04 71 77 55 74
Courriel : conservatoire.siege@cbnmc.fr
SIRET : 254 301 179 00019 - APE : 8412Z

Antenne Limousin
SAFRAN
2, avenue Georges Guingouin
CS80912 - Panazol
87017 LIMOGES Cedex 1
Téléphone : 05 55 77 51 47

Antenne Rhône-Alpes
Maison du Parc
Moulin de Virieu - 2, rue Benay
42410 PÉLUSSIN
Téléphone : 04 74 59 17 93

Prise en compte de la flore et des habitats naturels

- La flore

Les méthodes d'inventaire de la flore précisent les dates d'intervention de 5 sources différentes, qui ne sont pas intervenues sur le même périmètre. Une carte des zones prospectées par les différents intervenants aurait été utile. La majorité des inventaires n'a pas été réalisée aux dates optimales pour rendre compte de la diversité floristique, seules 2 inventaires datés des 23 mai et 6 juin ont été réalisés en période favorable. Les autres relevés ont été réalisés en octobre.

Les espèces sont citées avec différents statuts de protection ou de menace. La référence à la détermination ZNIEFF n'est pas la bonne, les travaux de révision de espèces déterminantes ZNIEFF ont été menés par le CBNMC en 2014 et publiés en 2015.

- Les végétations

L'analyse des habitats reste très sommaire et n'est pas étayée par une approche formelle de la végétation. Il est mentionné dans la méthodologie (page 29) que les espèces végétales ont été associées à un indice d'abondance-dominance de Braun-Blanquet. Ces indices n'ont pas été exploités, ce qui est fort regrettable car leur exploitation aurait pu permettre d'identifier de manière fine les végétations abritant *Sibthorpia europaea*, et ainsi de faciliter la recherche de sites d'accueil pour la suite du projet.

Les végétations sont décrites sommairement sur la base de relevés floristiques, et non phytosociologiques comme annoncé dans la méthodologie, et rattachées à des codes CORINE Biotopes, avec toute les incertitudes et approximations que cela suscite. De plus, sur les 40 relevés réalisés, 37 ne sont pas localisés précisément, ce qui laisse un doute sur la valeur de la cartographie jointe au dossier.

Cas de la Sibthorpie d'Europe

Une seule espèce végétale est concernée par cet aménagement, *Sibthorpia europaea* L. (Sibthorpie d'Europe). Cette espèce est protégée en Limousin et classée « vulnérable » dans la liste rouge de la flore vasculaire du Limousin. Le contexte national de cette espèce est bien posé en présentant la carte de distribution nationale extraite de www.siflore.fr. L'espèce a été observée dans 18 stations de taille souvent inférieure au m² à l'exception d'une station occupant près de 5 m².

L'habitat de l'espèce n'est pas identifié de façon formelle, mais il est constaté qu'il est dégradé.

Des prospections rapides menées par un agent du CBNMC lors de la dernière semaine de juin 2017, ont permis de trouver une station d'une trentaine de m² dans la zone destinée à être ennoyée. Cette observation permet de revoir à la fois l'impact du projet sur l'espèce et les mesures proposées. L'ennoyage de la tourbière abritant *Sibthorpia europaea* passe ainsi de « faible » à « fort ».

Mesures de réduction d'impacts sur *Sibthorpia europaea*

- Stations au bord du ruisseau des Sagnes

Une perturbation de l'hydromorphie des stations localisées dans le vallon à l'amont de la tourbière est envisagée à juste titre. Il est prévu des mesures de gestion des surfaces occupées par *Sibthorpia* en cas de diminution des surfaces occupées par la plante. Aucune indication n'est apportée dans le document pour préciser les conditions du suivi des surfaces occupées par la plante. Ce point reste à préciser. L'ouverture du milieu envisagée est favorable à l'espèce, elle apprécie la mi-ombre et semble éviter les zones de fort ombrage (Indice Ellenberg de 5/9).

- Stations au liées aux suintements

www.cbnmc.fr

Deux types d'intervention sont envisagées pour limiter l'impact sur ces stations, un maintien de l'hydromorphie des stations par bouchage des drains et fossés existants pour maintenir l'eau sur les stations et une fauche annuelle haute avec exportation des produits de fauche.

- *Stations de la zone ennoyée*

Les stations ennoyées seront déplacées. Les populations de ces stations seront cultivées temporairement puis remises en place. Des zones « réceptacles » seront recherchées sur les terrains AREVA sur site ou à proximité. La caractérisation des habitats, non réalisée dans la phase diagnostic, aurait été ici d'un grand secours pour aider à identifier ces zones réceptacles.

Les deux populations concernées seront prélevées intégralement. La faisabilité de cette opération est délicate, en raison de la densité de végétaux autre que *Sibthorpia* qu'il faudra également prélever, dont *Juncus effusus*. **La population de 30 m² observée lors de la dernière semaine de juin 2017 devra être prise en compte.**

- *Mise en culture*

Aucune expérience récente de ce type de culture n'est portée à notre connaissance, mais la bibliographie anglo-saxonne, parfois très ancienne, indique que cette opération est possible et a déjà été réalisée par le passé. Pour cette étape, plusieurs points restent à préciser :

Un pépiniériste a-t'il déjà été retenu ? sera-t-il choisi pour sa proximité, son expérience ? son coût ?

Où seront stockés les échantillons, en Limousin, ailleurs en France ?

Quel délai maximum pour la mise en culture « temporaire » et une réimplantation *in situ* ?

- *Prélèvement in situ*

Il nous semble plus judicieux de prélever les plantes avec le substrat comme indiqué. Les individus de *Sibthorpie* sont très fragiles et ont un système racinaire très délicat, les risques d'arrachage partiel, sans système racinaire viable, sont grands. Il nous paraît également judicieux de prélever le substrat dans lequel se développe *Sibthorpia* pour collecter par la même occasion des semences contenues dans le sol qui pourront germer si les conditions de culture sont favorables.

- *Mesures de remise en place*

La recherche de sites et donc la réimplantation se feront après les travaux d'ennoyage pour évaluer l'endroit le plus favorable selon les caractéristiques d'hydromorphie. Les caractéristiques écologiques des sites « réceptacles » ne sont pas précisées, en l'absence d'une caractérisation fine de l'habitat abritant actuellement la plante. Ce point mérite d'être précisé. La description des habitats de réimplantation prévu (page 129, § 7.2.4.3.3) devra suivre scrupuleusement la méthode phytosociologique, en précisant les espèces caractéristiques et les principaux cortèges écologiques associés. On ne pourra pas se limiter à une désignation d'habitats selon CORINE Biotopes ou EUNIS dans ce genre d'expérimentation.

- *Mesures de suivi de la réimplantation*

Aucune mesure de suivi après réimplantation n'est envisagée. Un protocole précisant les paramètres à mesurer, le rythme du suivi et sa durée manque dans ce dossier.

Conclusion

Sur la base de l'ensemble des éléments exposés précédemment :

- des précisions sont apporter sur la caractérisation phytosociologique et écologique de l'habitat occupé par la *Sibthorpie* préalablement à tout prélèvement pour faciliter la recherche de sites réceptacles favorables à la réimplantation ;

www.cbnmc.fr

- l'enjeu Sibthorpie d'Europe est à réévaluer dans la zone tourbeuse ennoyée ;
- des précisions sont à apporter sur le devenir et la gestion des prélèvements de Sibthorpie d'Europe ;
- un protocole de suivi de la Sibthorpie après réimplantation est à produire.

Le **dossier de demande de dérogation** pour la destruction d'individus d'espèce protégée (*Sibthorpia europaea* L.) dans le cadre de l'aménagement du ruisseau des Sagnes (87) **nous paraît incomplet pour recueillir un avis favorable**. Les précisions demandées au paragraphe précédent doivent être apportées avant le démarrage des opérations.



Fait à Limoges, le 3 juillet 2017

Laurent CHABROL
Responsable antenne de Limoges
Conservatoire botanique national du Massif central



www.cbnmc.fr

**Conservatoire
botanique
national
du Massif central**

Siège & antenne Auvergne
Le Bourg
43230 CHAVANCIAC-LAFAYETTE
Tél.: 04 71 77 55 65 - Fax : 04 71 77 55 74
Courriel : conservatoire.siege@cbnmc.fr
SIRET : 254 301 179 00019 - APE : 8412Z

Antenne Limousin
SAFRAN
2, avenue Georges Guingouin
CS80912 - Panazol
87017 LIMOGES Cedex 1
Téléphone : 05 55 77 51 47

Antenne Rhône-Alpes
Maison du Parc
Moulin de Virieu - 2, rue Benay
42410 PÉLUSSIN
Téléphone : 04 74 59 17 93